

15ème législature

Question N° : 25429	De Mme Annie Genevard (Les Républicains - Doubs)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >Stages « découverte » pour les élèves de troisième	Analyse > Stages « découverte » pour les élèves de troisième.
Question publiée au JO le : 24/12/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Annie Genevard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse au sujet des stages « découverte » pour les élèves de troisième. Le but de ce stage d'observation est de faire découvrir le monde du travail ainsi que les différents métiers de l'entreprise. Les élèves concernés sont généralement des collégiens âgés de 14 à 15 ans qui ont peu d'idées quant au métier qu'ils souhaitent exercer plus tard, ni de la diversité des professions qui existent. Ce stage peut aussi être le moyen de trouver sa voie et de côtoyer un secteur d'activité ou l'élève souhaitera s'investir plus tard. Toutefois la réglementation qui encadre ces stages paraît souvent peu claire notamment en ce qui concerne les métiers de l'éducation nationale comme le métier d'enseignant. Aussi, elle souhaiterait savoir si certains métiers ou établissements de l'éducation nationale pourraient être concernés par ce stage de troisième.